Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231106-BC2023-260-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/11/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 06 NOVEMBRE 2023

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS

Parc d'entreprises La Radio à Dreux : approbation et autorisation de signature d'un bail commercial avec le centre hospitalier VICTOR-JOUSSELIN

N°BC2023-260

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**19**
Nombre de pouvoirs	**0**
Votants	**19**
Secrétaire de séance : Loic BARBIER	

L'an 2023, le 06 novembre à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 31 octobre 2023, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE LES RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY). Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusés :
Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Talal ABDELKADER (DREUX), Pierre SANIER (BU), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE)

Ne prend pas part au vote :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

Le centre hospitalier VICTOR-JOUSSELIN de Dreux est locataire du Parc d'entreprises La Radio où il entrepose ses archives depuis 2013. Il a souhaité renouveler son bail commercial, arrivé à terme le 30 avril 2022, dans le local B4.

Ce local est composé de 226 m² de bureaux et de 1 975 m² de stockage, dont 100 m² impropres à l'usage en raison de fuites d'eau récurrentes. Ces infiltrations d'eau continueront tant que la toiture du local situé au-dessus du B4 n'aura pas été intégralement refaite.

Pour ce bail, qui entrera en vigueur rétroactivement, il est proposé un loyer principal de 129.975,62 € HT/an, valeur au 1er mai 2022 tenant compte de la surface d'entrepôt réellement utilisable. Le loyer sera indexé sur l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) sans pouvoir dépasser une augmentation de 5% annuelle.

VU la délibération n°2021-75 du 12 avril 2021 portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau et notamment son point 7.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de bail commercial avec le centre hospitalier VICTOR-JOUSSELIN pour les locaux et loyers mentionnés ;
ARTCLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le bail et tous documents y afférents.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 16/11/2023

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 16/11/2023

Gérard SOURISSEAU
Président

Loic BARBIER
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.